

ROSEL *Info*

N° 33

Avril 2004

Directeur de la publi-
cation :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Marc FONTAINE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Le Conseil municipal, lors de la réunion du 4 mars dernier, a approuvé à l'unanimité des membres présents, tout d'abord les résultats de l'exercice 2003 constatés dans les comptes administratifs de la commune et du service assainissement puis, ensuite, les budgets primitifs 2004 pour les deux mêmes entités. Cette adoption formelle et solennelle avait été précédée par une discussion préparatoire qui avait eu lieu, en commission plénière, au début février. C'est dans le cadre de cette réunion préparatoire qu'il avait été débattu des possibilités financières de la commune ainsi que des opérations d'équipement susceptibles d'être réalisées sur l'année 2004. Et la principale question débattue a concerné l'hypothèse d'une augmentation des impôts communaux qu'il est apparu nécessaire d'envisager.

En effet, les résultats de l'exercice 2003, hors excédent antérieur, faisaient apparaître un excédent de 18813 €. Ce montant était affecté ponctuellement par l'absence de recettes au titre des droits de mutation, absence due à un retard des services préfectoraux. Mais, par ailleurs, il faut tenir compte que, légalement, la commune doit avoir un excédent de fonctionnement au moins égal aux charges de remboursement des emprunts inscrites en section d'investissement. Il apparaissait dès lors que la marge d'autofinancement disponible de la commune s'établissait à un niveau de 18000/20000 €, montant relativement limité pour faire face à des travaux d'investissement un tant soit peu importants. Certes, du fait même du transfert de la compétence voirie (au sens large) à la Communauté Entre Thue et Mue, le budget communal n'a plus à supporter le coût des travaux de voirie ou d'enfouissement des réseaux. Mais, malgré cela, il pouvait apparaître souhaitable de reconstituer progressivement une capacité d'autofinancement supérieure.

Un argument supplémentaire a pesé sur la décision du Conseil municipal : c'est le fait que les taux des impôts communaux étaient restés identiques depuis 1998, soit six années de stabilité, et que, pour deux d'entre eux, ils étaient inférieurs aux taux moyens locaux et nationaux. Après large discussion, il a été décidé qu'une légère augmentation des taux des trois taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriétés bâties, taxe foncière sur propriétés non bâties) interviendrait en 2004, le pourcentage d'augmentation des taux proposé et retenu étant de 1,5%. Sur cette base, le Conseil municipal a adopté les taux suivants :

- taxe d'habitation = 8,42% (8,30% depuis 1998)*
- taxe foncière sur propriétés bâties = 21,01% (20,70% depuis 1998)*
- taxe foncière sur propriétés non-bâties = 21,89% (21,58% depuis 1998)*

L'ampleur de cette décision reste donc fort limitée : sur les bases d'imposition de 2003, les recettes supplémentaires résultant de ces nouveaux taux ne se chiffrent qu'à 715 € pour les trois taxes... C'est-à-dire que c'est sur le temps que l'augmentation des taux produit des effets financiers réels pour la gestion des affaires communales.

Michel LEFONDRE

Séance du Conseil municipal du 4 mars 2004

A la suite de l'étude du compte administratif et du compte de gestion de la commune pour 2003, le Conseil municipal a approuvé ces comptes à l'unanimité.

Budget primitif 2004: légère augmentation des taux d'imposition.

Subventions aux associations :

Comité de jumelage	800 €
Comité JUNO	085 €
Centre aéré	500 €
Vallée de la Mue	800 €
Anciens	450 €

AIVA	225 €
ADMR	120 €
ACPVM	100 €
Comité des fêtes	800 €
La Muse	320 €

En investissement, le conseil décide d'affecter les sommes suivantes :

Réfection du mur du presbytère	21 400 €
Entretien des chemins ruraux	6 000 €
Récupération des eaux pluviales	6 500 €
Mise aux normes du système électrique du clocher	5 500 €

Assainissement:

Approbation des comptes 2003 à l'unanimité.

Le budget primitif est équilibré à 31 798 € en investissement et à 79 381 € en fonctionnement. Le contrat d'affermage prenant fin en novembre 2004, une somme de 6 000 € est prévue pour passer un marché de prestation de service d'assistance conseil avec un organisme habilité.

Séroc:

Mr Fontaine a été élu vice-président.

Budget 2004

DEPENSES

1- Fonctionnement	262 000 €
Charges de personnel	45 320 €
Charges à caractère général	32 980 €
Contribution communauté	40 520 €
Autres charges courantes	47 700 €
Réserve de fonctionnement	51 130 €
Virement à investissement	44 350 €

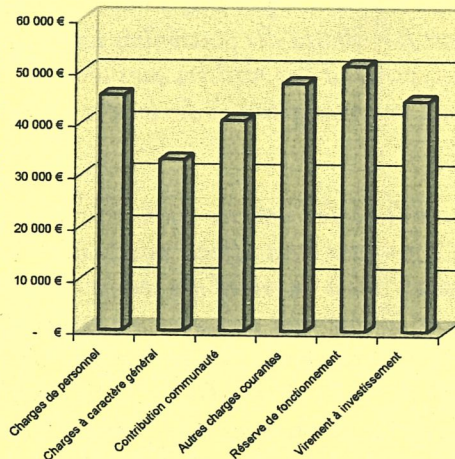
2- Investissement	85 000 €
Annuité de la dette	7 700 €
Déficit reporté	30 324 €
Réfection mur du presbytère	21 400 €
Récupération des eaux pluviales	6 500 €
Système électrique du clocher	5 500 €
Chemins communaux	6 000 €
Autres dépenses	7 576 €

RECETTES

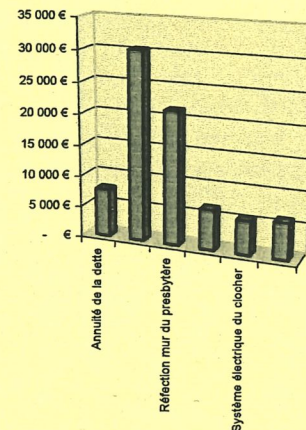
1- Fonctionnement	262 000 €
Excédent reporté	79 350 €
Impôts communaux	75 370 €
Dotations de fonctionnement	102 903 €
Ressources diverses	4 377 €

2- Investissement	85 000 €
Virement de fonctionnement	44 350 €
Excédent de fonctionnement 2003	30 333 €
Subventions	2 000 €
Autres ressources	8 317 €

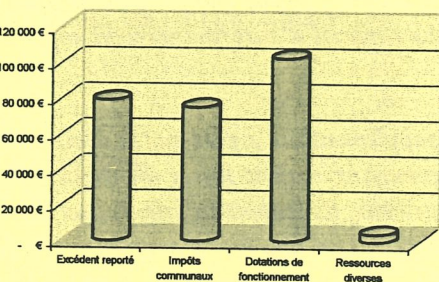
Dépenses de fonctionnement



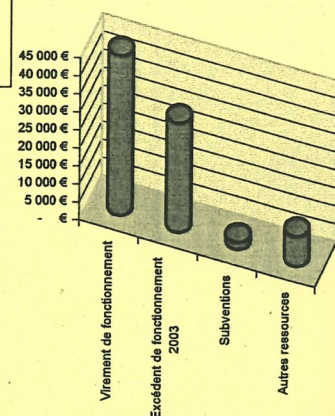
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



JUMELAGE
GOODLEIGH
ROSEL-LASSON

Avril 2004

Les vikings se
sont retrouvés
outre Manche
pour faire la
fête !

(récit de voyage dans le
prochain numéro)

COMMUNAUTE ENTRE THUE ET MUE: Compte Administratif 2003 :

1/ FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2.932.000 € tandis que 3.644.127 € ont été enregistrés en recettes ce qui donne un résultat positif de 711.952 €. Parmi ces dépenses, celles liées aux écoles (personnel non enseignant, garderie, frais de fonctionnement) ont progressé sensiblement de près de 10%.

COMPTE ADMINISTRATIF 2003	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	
3 644 127 €	728 137 €
Dépenses	
2 932 175 €	876 651 €
Résultat	
Excédent: + 711 952 €	Déficit: - 148 513 €

En recettes, il est à noter que 963.431 € proviennent de la taxe professionnelle soit 25% du total. Le taux de la taxe professionnelle appliqué sur l'ensemble de la Communauté de Communes est très inférieur à la moyenne nationale. Cette situation avantageuse pour attirer de nouvelles sociétés, notamment sur la future zone d'activité à Bretteville l'Orgueilleuse, permet d'espérer une progression dans l'avenir de ces recettes. Les autres recettes sont principalement constituées de subventions de l'Etat ou du département et des contributions des communes liées au transfert de charges.

2/ INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 876.651 € soit 23% du budget global. Ces dépenses sont essentiellement liées aux travaux de voirie (581.286 €) et à l'effacement des réseaux (131.412 €).

Les travaux de voirie sont subventionnés par l'Etat et le Conseil Général, tandis que le syndicat d'électrification du Calvados contribue à hauteur de 50% pour les travaux d'enfouissement des réseaux. Concernant la commune de Rosel, le total des travaux de voirie pour l'année 2003 (rue St Anne, rue de Buron, chemin du Ferrage et chemin de St Louet) s'élève à 29.112 €, soit l'équivalent des charges transférées et pour les travaux d'enfouissement rue de l'Eglise, la Communauté de communes a acquitté une somme de 37.700 €.

Au total, le résultat net de l'exercice pour l'année 2003 est en excédent de 117.875 €, alors que celui de 2002 était de 192.427 €. Cette diminution est due au fait que les charges de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes et d'autre part les investissements réalisés sont supérieurs aux charges transférées.

Une nouvelle organisation pour les déchets ménagers

Depuis de très nombreuses années, l'élimination des ordures ménagères, qui est une compétence communale, a été transférée à un syndicat : le SIDOM de Creully, celui-ci assurant la collecte et le traitement de déchets sur le territoire de 43 communes.

Conformément au Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, le secteur Ouest du Calvados s'est doté de 11 déchetteries installées sous la responsabilité du SEROC. Le rôle des déchetteries étant juridiquement considéré comme activité de traitement des déchets, l'ensemble du traitement est donc maintenant assumé par ce grand syndicat regroupant 123 communes et rassemblant près de 80.000 habitants.

Le SEROC : Syndicat d'Élimination de la Région Ouest du Calvados est composé de 5 entités :

- le Syndicat Mixte de Bayeux
 - le SIRTOM d'Isigny/Trévières
 - le SIROM de Port en Bessin
 - le SIDOM de Creully
 - la Communauté de Communes Balleroy -Le Molay Litry
- La communauté de Commune de Bessin, Seules et Mer devrait rejoindre le SEROC courant 2004.

Les différentes entités ont élu les délégués pour les représenter au sein du SEROC et, lors du comité syndical du 3 mars, le SEROC a désigné les membres chargés de l'exécutif. Monsieur JEAN, maire de Monceaux en Bessin a été élu Président et trois Vice-présidents sont chargés de différentes activités du syndicat :

1/ M. CHEVALIER, maire de Fontenay le Pesnel, s'occupe de la réalisation et du fonctionnement des déchetteries.

2/ M. ONUFRYK, maire de La Cambe, est chargé de la gestion des déchets ultimes déposés dans les centres d'enfouissement.

3/ M. FONTAINE, représentant le SIROM de Creully et Communauté entre Thue et Mue, a en charge le développement et la qualité du tri sélectif.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de rechercher les meilleures formules d'élimination et valorisation des déchets recyclables. Sa taille permet de doter de moyens techniques et humains nécessaires pour répondre aux attentes de la population concernant la protection de l'environnement et le service dû aux usagers.

La collecte des déchets

Ce service de proximité continue d'être assuré par le SIDOM de Creully.

Le regroupement des communes en Communauté de Communes a conduit 6 communes du SIDOM à quitter ce syndicat. Ce changement important a obligé le prestataire chargé de la collecte à modifier le circuit de ramassage. Cette modification a eu pour conséquence le changement des horaires de passage des éboueurs dans de nombreuses communes, dont ROSEL. Il est donc recommandé de sortir les poubelles la veille au soir pour être sûr que la collecte soit effective.

Si vous constatez des oublis ou anomalies pour ce service, n'hésitez pas à les signaler à la Mairie, pour que l'information remonte aux responsables chargés d'y remédier.

Une prochaine communication vous sera adressée concernant les coûts et la qualité du tri sélectif.

P.S : Les déchetteries seront fermées le 5 juin à cause des manifestations du 60ème anniversaire du Débarquement.

60ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

En 1994, pour la première fois, l'anniversaire des événements de 1944 avait été marqué, dans notre commune, par une soirée organisée sous une tente à Gruchy à la date anniversaire de sa libération. A cette occasion, plusieurs habitants ayant vécu cette période, avaient fait part de leurs souvenirs et répondu aux questions posées quant à la vie des uns et des autres au cours de ces mois "historiques". Nombreux sont certainement ceux et celles qui se souviennent de cette soirée si émouvante.

Pour le 60ème anniversaire, le même thème du *souvenir des habitants de Rosel* sera au centre de la modeste manifestation prévue par la commune mais sous une forme différente.

Les 5 et 6 juin prochains, une **exposition** autour de documents et/ou d'objets illustrant la vie des habitants de Rosel et les événements de cette période sera ouverte au public à la Mairie.

En outre, sera mis à disposition de tous un **opuscule** reprenant les **souvenirs** dont le recueil a été réalisé ces dernières semaines.

Et si aucun obstacle organisationnel ne s'y oppose, un **défilé** d'anciens véhicules militaires provenant de l'association dont Joël QUESNOT est responsable se déroulera sur le territoire de Rosel le Dimanche 6 juin en fin de matinée.

Parallèlement, la commune invitera les personnes ayant vécu ces événements de juin 1944 à ROSEL à se retrouver pour aller plus loin dans l'échange de leurs souvenirs autour d'un **goûter** amical.

SOIRÉES PRESBYTÈRE

Le mardi 30 mars, plusieurs dizaines de personnes ont apprécié la présentation du thème "Tour d'Irlande à la Voile" faite par le trio Hubert Périer, Gabrielle Turgis, Jean Belhomme.



Dans les mois antérieurs ont été également appréciées les soirées consacrées aux thèmes retenus:

- la redécouverte de l'église St Pierre de Thaon (par Pierre Bouet)
- les huîtres, leurs caractéristiques et leur culture (par Michel Martinet)
- la galette des rois, sa fabrication (par Marc Fontaine)
- la Sicile et ses différents visages (par Jean-Pierre Dubert, Françoise Lefrançois et Jean Belhomme)

L'organisation de ces soirées "Presbytère" reprendra en octobre prochain sur des thèmes variés.

COMITE DES FETES DE LASSON-ROSEL :

Fête de l'été : le samedi 26 juin au Centre d'Animation de Lassel-Rosel. Cette année cette manifestation sera sur le thème du 60ème anniversaire du Débarquement. Des informations plus importantes vous seront communiquées à l'approche de l'événement. (suggestions : exposition, tenue d'époque pour les habitants qui le voudront bien, rétrospective musicale de 1944 à nos jours etc...)

L'organisation sera la même que les autres années, c'est à dire barbecue à disposition des habitants pour le repas, bal, feu d'artifice (selon la météo) offert par les municipalités de Lassel et Rosel.

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL à ROTS

Horaires d'accueil

Le Centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 ans et demi à 12 ans.
Le centre fonctionne à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas, avec un accueil de 7h30 à 18h30.

Inscription et paiement

Les inscriptions ont lieu le lundi et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 30 et le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, ainsi que le mercredi au Centre de Loisirs, au bureau Loisirs Jeunesse "Entre Thue et Mue", place de la Mairie à Rots (tel : 02.31.74.43.31). Les familles sont invitées à inscrire leurs enfants au plus tard le lundi pour la journée du mercredi suivant.

Pour bénéficier du centre loisirs mis en place par l'association, les coûts d'adhésion à l'année, sont les suivants :

- 1 enfant = 5 €
- 2 enfants = 8 €
- 3 enfants = 10€
- 1 enfant supplémentaire = 2 €
- inscription symbolique de 1 € pour ceux qui auraient déjà payé une adhésion à l'ASLR depuis septembre 2003.

Tarifs du Centre de Loisirs:

- Intercom + CAF :
 - journée avec repas = 12 €
 - journée sans repas = 8,15 €
- Intercom sans CAF :
 - journée avec repas = 16,90 €
 - journée sans repas = 11,50 €

Aides éventuelles :

- CAF, avec les bons CAF
- les chèques vacances
- le Conseil Général, demande avant mai pour les vacances d'été.
- les Comités d'Entreprise .

ASSOCIATION LA MUSE :

Spectacle de fin d'année de l'école de musique : Dimanche 27 juin, au Centre d'Animation de LASSON-ROSEL.

ENCOMBRANTS

Le ramassage sera effectué à Rosel le lundi 14 JUIN

Association LA MUSE

Dimanche 2 mai : balade entre Thue et Mue.

A pied ou à VTT (durée environ 3H, apporter son pique-nique)
L'après-midi, découverte d'Amblie.
Rendez-vous à 9H15 au centre d'animation de Lassel.

Dimanche 19 septembre : dans le cadre de la journée du patrimoine, la Muse organise une promenade littéraire au cours d'une visite de Trouville.

Renseignements au 02 31 80 20 20